



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 16 janvier 2024

### **VIGILANCE ORANGE-NEIGE VERGLAS ACTIVÉE À COMPTER DE MINUIT : CONSIGNES DE PRÉVENTION ET INTERDICTIONS DE CIRCULATION MISES EN PLACE**

Météo-France place la Seine-Maritime en vigilance ORANGE « NEIGE VERGLAS », à compter de minuit, dans la nuit de mardi 16 à mercredi 17 janvier, en raison d'un risque de pluies verglaçantes annoncées à partir de 1 heure du matin et de chutes de neige attendues au petit matin.

Les sols glissants et une épaisseur de neige de plusieurs centimètres pourraient rendre cet épisode délicat. Les hauteurs de neige pourront atteindre entre 7 et 15 cm aux endroits les plus touchés de la Seine-Maritime et de l'Eure, 3 à 5 cm sur les autres départements normands, selon Météo-France.

Compte-tenu de ces prévisions, des arrêtés d'interdiction de circulation ont été pris. Ainsi, à l'échelle de la Seine-Maritime :

– la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes est interdite sur l'ensemble du réseau routier seinomarin à compter de ce mardi 16 janvier, 20 heures et jusqu'à nouvel ordre.

Cette mesure de restriction de circulation n'est pas applicable aux véhicules d'intervention d'urgence des services publics, engins de secours et d'intervention, véhicules des gestionnaires du réseau routier, véhicules de livraison de produits de salage des routes, véhicules des entreprises travaillant pour le compte des gestionnaires du réseau routier, véhicules de dépannage et de remorquage, véhicules assurant des transports d'urgence, convois de poids lourds escortés par les forces de l'ordre, véhicules assurant la collecte et le transport de lait et véhicules transportant des animaux vivants.

– la circulation de l'ensemble des transports de ramassage scolaire et les transports collectifs inter-urbains (entre agglomérations) sont interdits, ce mercredi 17 janvier.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Les opérateurs de services de transports intra-urbains, en lien étroit avec leur collectivité autorité organisatrice de la mobilité (métropole, communautés urbaines et communes), détermineront, en fonction de la situation et dans l'hypothèse où des conditions météorologiques et de circulation seraient favorables, si les conditions de sécurité sont réunies pour ouvrir tout ou partie de leur réseau à la circulation. Chaque usager est ainsi invité à se renseigner sur les sites internet et applications mobiles de son réseau de transport urbain.

Les collèges et lycées resteront ouverts et accueilleront donc les élèves ce mercredi. Les écoles sont quant à elles traditionnellement fermées le mercredi.

Le préfet de la Seine-Maritime appelle les automobilistes à l'extrême vigilance et leur recommande d'adapter leur conduite aux conditions météorologiques locales et, dans la mesure du possible, à limiter leurs déplacements.

Dès ce soir, le centre de crise sera activé en préfecture afin de suivre au plus près l'évolution de la situation.

### **Conseils généraux à la population**

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous :

- N'entreprendre que des déplacements indispensables.
- En cas d'obligation de déplacement
  - Surveillez les prévisions météorologiques sur le site de [meteofrance.com](http://meteofrance.com)
  - Informer ses proches de ses déplacements
  - Se munir d'équipements spéciaux pour la voiture (pneus neige, chaînes etc...)
  - Respecter scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation
  - Allumer les feux de croisement ou de brouillard.
- Utiliser les systèmes de ventilation et de dégivrage, afin de permettre le bon fonctionnement des essuie-glaces. En cas d'immobilisation du véhicule lors d'un déplacement :
  - Ne pas faire fonctionner le moteur pour chauffer le véhicule, les gaz d'échappement peuvent provoquer des asphyxies.

Des points de communication seront publiés autant que nécessaires. Ils seront mis en ligne sur **le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime : [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)** ainsi que **sur les réseaux sociaux X et Facebook (@Prefet76).**

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 53 18  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex